



LISTE DE CONTRÔLE DES DOCUMENTS

Voies d'accès à la résidence permanente pour les résidents de Hong Kong (volet A et volet B)

Vous devez remplir le présent document et l'annexer à votre demande.

Rassemblez vos documents dans l'ordre de la liste de contrôle et cochez chaque élément. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, consultez les étapes à suivre dans le [guide d'instructions](#). Si vos documents ne sont pas en anglais ou en français, vous devez joindre une traduction vers l'anglais ou le français de ceux-ci, avec une copie certifiée conforme des versions originales et un affidavit de la personne qui a fait la traduction (si la traduction n'est pas effectuée par un membre en règle d'une association provinciale ou territoriale des traducteurs et interprètes au Canada).

Motifs fréquents de retour d'une demande :

- Les renseignements inscrits sur les documents fournis par le demandeur principal et les membres de sa famille, comme les passeports ou certificats de naissance, ne concordent pas avec ceux du formulaire de demande IMM 0008.
- Le client n'a pas répondu à toutes les questions.



Remarque : Si les documents indiqués dans la présente liste de contrôle ne sont pas joints à votre demande, celle-ci vous sera retournée.

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir l'un ou plusieurs des documents demandés dans la liste de contrôle des documents, vous devez fournir une explication écrite pour chaque document manquant. Si vous ne le faites pas, votre demande pourrait être retardée ou vous être retournée parce qu'elle est incomplète. Vous devez également fournir tout autre document ou preuve à l'appui de votre explication. Téléversez-les selon le type de document demandé.

AVIS IMPORTANT :

Vous devez répondre à toutes les questions et signer tous les formulaires, s'il y a lieu. En signant ces documents, vous confirmez que tous les renseignements qui y sont donnés, qu'ils soient rédigés par vous ou non, sont complets et exacts à tous égards.

Si vous, ou quelqu'un agissant en votre nom, présentez de faux documents ou faites de fausses déclarations directement ou indirectement concernant votre demande de résidence permanente :

- votre demande pourrait être refusée;
- les circonstances du refus seront inscrites dans la base de données mondiale de l'immigration du Canada;
- vous et les membres de votre famille pourriez devenir interdits de territoire au Canada pendant cinq (5) ans, en vertu du paragraphe 40(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR).


Il vous incombe d'aviser IRCC des changements suivants et, s'il y a lieu, de fournir les documents appropriés :

- état matrimonial (p. ex. mariage ou union de fait, divorce, annulation, séparation légale, naissance, adoption, décès du demandeur principal ou d'un membre de la famille qui l'accompagne, y compris les petits-enfants nés des enfants à charge);
- études (p. ex. obtention d'un diplôme); ou
- adresse postale/adresse courriel/coordonnées

Tout changement dont IRCC n'a pas été informé pourrait retarder le traitement ou entraîner le refus de la demande ou l'exclusion d'un membre de la famille.

Veillez téléverser tous les documents demandés et conserver les originaux dans vos dossiers. À tout moment, IRCC pourrait exiger la production des documents originaux.

LISTE DES FORMULAIRES :		<input type="checkbox"/>
1	Formulaire de demande générique pour le Canada (IMM 0008) (formulaire numérique en ligne) : Vous remplirez ce formulaire dans le cadre de la demande en ligne. Le formulaire PDF n'est pas accepté .	<input type="checkbox"/>
2	Personnes à charge additionnelles/Déclaration (IMM 0008DEP), s'il y a lieu et si vous présentez une demande sur papier : Fournissez ce formulaire si vous avez plus de cinq personnes à charge (qu'elles vous accompagnent ou non).	<input type="checkbox"/>

	<input type="checkbox"/>
<p>LISTE DES FORMULAIRES :</p> <p>3</p> <p>Annexe 7A - Voies d'accès à la résidence permanente pour les résidents de Hong Kong : Volet A - Diplômés au Canada (IMM 0135)</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>Annexe 7B - Voies d'accès à la résidence permanente pour les résidents de Hong Kong : Volet B - Expérience de travail au Canada (IMM 0136)</p> <p>REMARQUE : Soumettez l'annexe 7A ou 7B, selon le volet visé par votre demande. N'envoyez pas les deux formulaires.</p>	<input type="checkbox"/>
<p>4</p> <p>Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406) (formulaire numérique en ligne) :</p> <p>Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par toutes les personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le demandeur principal; • l'époux ou le conjoint de fait (qu'il accompagne ou non le demandeur principal); • chaque enfant à charge âgé de 18 ans ou plus (qu'il accompagne ou non le demandeur principal). <p>Vous remplirez ce formulaire dans le cadre de la demande en ligne. Le formulaire PDF n'est pas accepté .</p>	<input type="checkbox"/>
<p>5</p> <p>Annexe A : Antécédents/Déclaration (IMM 5669) (formulaire numérique en ligne) :</p> <p> Ce formulaire est OBLIGATOIRE pour chaque membre de la famille âgé de 18 ans ou plus (qu'il soit au Canada ou non, et qu'il accompagne ou non le demandeur principal). Si ce formulaire n'est pas rempli correctement, le traitement de votre demande sera retardé.</p> <p>Ce formulaire doit être rempli, daté et signé par toutes les personnes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le demandeur principal; • l'époux ou le conjoint de fait (qu'il accompagne ou non le demandeur principal); • chaque enfant à charge âgé de 18 ans ou plus (qu'il accompagne ou non le demandeur principal). <p>Veillez fournir en détail vos antécédents personnels des 10 dernières années ou depuis l'âge de 18 ans si vous avez moins de 28 ans. Ne laissez aucune section vide, ni aucune période de temps sans explication. Vous devez écrire « s.o. » dans les sections qui ne s'appliquent pas à votre situation. Inscrivez l'ensemble des :</p> <ul style="list-style-type: none"> • emplois; • périodes de chômage; • études; • vacances; ou • activités au foyer. <p>N'utilisez pas d'abréviations. N'employez pas de termes généraux comme « salarié », « travail » et « gestionnaire ». Précisez votre activité, par exemple, vendeur de commerce de détail, architecte, directeur financier, etc.</p> <p>Vous remplirez ce formulaire dans le cadre de la demande en ligne. Le formulaire PDF n'est pas accepté .</p>	<input type="checkbox"/>
<p>6</p> <p>Renseignements supplémentaires - Liste des voyages (IMM 5562) (formulaire numérique en ligne) :</p> <p>Vous remplirez ce formulaire dans le cadre de la demande en ligne. Le formulaire PDF n'est pas accepté .</p>	<input type="checkbox"/>
<p>7</p> <p>Recours aux services d'un représentant (IMM 5476), s'il y a lieu :</p> <p>Remplissez, imprimez, datez, signez et joignez ce formulaire à votre demande si vous avez un représentant rémunéré ou non. Le formulaire doit être signé par le demandeur principal et par le représentant. Téléversez ce formulaire dans votre demande en ligne.</p>	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS :		<input type="checkbox"/>
8	<p>Documents de voyage et passeports :</p> <p>Il s'agit de votre passeport ou de vos documents de voyage, ainsi que ceux de votre époux ou conjoint de fait et de vos enfants à charge qui vous accompagneront au Canada. Ne joignez que les copies des pages qui montrent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le numéro de passeport; • les dates de délivrance et d'expiration; • le pays/la région qui a délivré le passeport; • la photo, le nom, la date et le lieu de naissance; • des modifications de nom ou de date de naissance, d'expiration, etc.; • le cachet apposé par les autorités canadiennes lors de la dernière entrée au Canada. <p>Remarque : Le demandeur principal doit détenir un passeport valide délivré par les autorités de la zone administrative spéciale de Hong Kong de la République populaire de Chine, ou par les autorités du Royaume-Uni à un ressortissant britannique (outremer) à titre de personne née, naturalisée ou enregistrée à Hong Kong.</p>	<input type="checkbox"/>
9	<p>Présence actuelle au Canada :</p> <p>Vous devez être effectivement présent au Canada lorsque vous présentez votre demande.</p> <p>Des preuves de résidence peuvent être, par exemple, une copie d'un bail ou d'un contrat de location, une lettre du locateur ou du propriétaire qui confirme votre lieu de résidence en précisant les dates, ou des factures de services publics.</p>	<input type="checkbox"/>
10	<p>Preuve de l'intention de résider hors Québec, s'il y a lieu :</p> <p>Si vous résidez actuellement au Québec, vous devez, pour être admissible à ce programme, fournir la preuve de votre intention de déménager dans une autre province ou un territoire du Canada. Il pourrait s'agir de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • preuve de liens familiaux; • contrats de bail ou titre de propriété; • offres d'emploi; • déclaration solennelle, etc. 	<input type="checkbox"/>
11	<p>Preuve de compétences linguistiques :</p> <p>Veillez soumettre les résultats de l'évaluation de vos compétences linguistiques qui démontrent que vous possédez au moins le niveau 5 des <i>Niveaux de compétence linguistique canadiens</i> (NCLC) ou des <i>Canadian Language Benchmarks</i> (CLB) pour la compréhension de l'oral, l'expression orale, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite. Les résultats de votre évaluation ne doivent pas dater de plus de deux ans à la date de réception de votre demande.</p>	<input type="checkbox"/>
12	<p>Preuve de scolarité – Volet A seulement :</p> <p>Fournissez les preuves de vos études complétées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • documents d'études postsecondaires ou supérieures (diplôme, grade), et • relevé de notes final. <p>Si vous avez obtenu un titre de compétence pour avoir réussi un programme d'études supérieures d'un an, vous devez aussi inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une preuve que l'inscription au programme d'études supérieures exigeait au préalable l'obtention d'un grade ou d'un diplôme postsecondaire, telle que : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> une copie de la page Web de l'établissement d'enseignement qui indique tous les préalables; <input type="checkbox"/> une lettre provenant de l'établissement d'enseignement. • une copie de votre grade ou diplôme postsecondaire et de votre relevé de notes final démontrant que vous avez complété ce programme préalable tout au plus 5 ans avant le début de votre programme d'études supérieures. <p>Pour plus d'informations, consultez la page « Préparez vos documents ».</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS :		<input type="checkbox"/>
13	<p>Preuve d'expérience de travail au Canada - <u>Volet B</u> seulement :</p> <p>La preuve peut être constituée d'une combinaison suffisante de documents :</p> <ul style="list-style-type: none"> • lettres de recommandation des employeurs; • copies de vos feuillets de renseignements fiscaux T4 et de votre avis de cotisation (ADC) délivré par l'Agence du revenu du Canada; • contrats de travail; • talons de paye. <p>Important : Si vous fournissez des feuillets de renseignements fiscaux, n'oubliez pas de masquer votre numéro d'assurance sociale (NAS) pour protéger ce renseignement personnel.</p> <p>Les lettres de recommandation des employeurs doivent inclure tous les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la durée exacte de votre emploi (dates de début et de fin); • votre poste; • votre salaire annuel total et vos avantages sociaux; • le nombre d'heures travaillées par semaine; • le nom, la signature, l'adresse complète, le numéro de téléphone et l'adresse de courriel (s'il y a lieu) de l'employeur. 	<input type="checkbox"/>
14	<p>Documents d'identité et d'état civil :</p> <p>Vous devez fournir les documents suivants pour vous et votre époux ou conjoint de fait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • certificats de naissance; • documents juridiques indiquant tout changement de nom ou de date de naissance (s'il y a lieu); • certificats de mariage, de divorce définitif ou d'annulation de mariage. Si vous avez été marié plus d'une fois, joignez les certificats de chaque mariage et de chaque divorce ou annulation de mariage pour vous, votre époux ou votre conjoint de fait (s'il y a lieu); • certificat de décès de votre ex-époux ou conjoint de fait (s'il y a lieu); • pièces d'identité nationales, carnet de famille (s'il y a lieu); • si vous avez un conjoint de fait, remplissez et joignez la Déclaration officielle d'union de fait (IMM 5409) ainsi que la preuve que vous avez cohabité avec votre conjoint pendant au moins 12 mois consécutifs. Annexez les documents suivants, qui doivent indiquer vos deux noms, par exemple : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> copies de relevés de compte bancaire conjoint; <input type="checkbox"/> copies de baux; <input type="checkbox"/> factures de services publics, etc. 	<input type="checkbox"/>
15	<p>Renseignements sur les enfants, s'il y a lieu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • certificats de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents). <p>Si vous avez des enfants à charge qui sont adoptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • papiers d'adoption délivrés par des autorités nationales reconnues indiquant l'adoption juridique approuvée. <p>Si l'autre parent de vos enfants ne vous accompagne pas au Canada :</p> <ul style="list-style-type: none"> • documents au sujet de la garde des enfants à charge issus d'une union antérieure (mariage ou relation); • Déclaration pour parent/tuteur légal qui n'accompagne pas un enfant mineur immigrant au Canada (IMM 5604 - original) dûment signée. <p>REMARQUE : Vous devez présenter un formulaire pour chaque enfant et la copie d'une pièce d'identité du parent non accompagnant, portant sa photo et sa signature.</p> <p>Si vous avez des enfants à charge de 22 ans ou plus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • preuve que les enfants dépendent substantiellement de l'appui financier de leurs parents depuis avant l'âge de 22 ans et sont incapables d'être autonomes financièrement du fait de leur état de santé physique ou mentale. 	<input type="checkbox"/>

DOCUMENTS JUSTIFICATIFS :		<input type="checkbox"/>
16	<p>Certificat de police et extrait de casier judiciaire :</p> <p>Vous et tout membre de votre famille âgé de 18 ans ou plus devez obtenir un certificat de police de chaque pays ou territoire où vous avez vécu pendant au moins 6 mois consécutifs depuis l'âge de 18 ans.</p> <p>Consultez notre site Web pour obtenir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir des certificats de police de n'importe quel pays ou territoire. Vous êtes fortement encouragé d'annexer les certificats de police à votre demande à moins qu'une lettre de demande d'IRCC ne soit nécessaire pour les obtenir. Si vous ne pouvez obtenir tous les certificats de police nécessaires, vous pouvez quand même soumettre votre demande. Cependant, nous vous recommandons d'entreprendre dès maintenant des démarches pour obtenir ces certificats de police, afin d'éviter les retards à l'avenir. Vous devez être prêt à les envoyer lorsqu'un agent les demande. Notez que pour certains pays, IRCC en fera la requête après que votre demande ait été soumise.</p> <p>Notez que vous devrez attendre d'avoir soumis votre demande avant de pouvoir demander un certificat de police à la Force de police de Hong Kong - nous vous enverrons une lettre de demande à lui soumettre. Pour tout autre pays ou territoire où vous avez vécu pendant 6 mois consécutifs ou plus, vous devriez entamer la procédure d'obtention de votre certificat de police dès que possible.</p>	<input type="checkbox"/>
17	<p>Exigences concernant les photos :</p> <p>Les photos doivent avoir été prises dans les douze (12) mois avant la présentation de la demande.</p> <p>Veillez fournir une photo de chaque membre de votre famille, qu'il vous accompagne ou non, et de vous-même. Au verso de chaque photo, écrivez le nom et la date de naissance de la personne qui figure sur la photo ainsi que la date à laquelle la photo a été prise. Suivez les instructions fournies dans la demande en ligne et l'Appendice A : Spécifications pour les photos.</p>	<input type="checkbox"/>
18	<p>Frais :</p> <p>Une copie de votre reçu de paiement.</p> <p>Consultez la section « Payez les frais » du guide d'instructions. Sachez que, pour éviter les retards, vous pouvez acquitter les frais relatifs au droit de résidence permanente (FDRP) en même temps que les frais de traitement de votre demande.</p>	<input type="checkbox"/>
19	<p>Soumettez votre demande :</p> <p>Découvrez comment soumettre votre demande dans la section Présenter une demande.</p> <p>Vous devez présenter votre demande en utilisant notre portail de demande de résidence permanente en ligne. Vous pouvez aussi présenter votre demande par la poste si vous n'êtes pas en mesure de le faire en ligne et que vous avez besoin de mesures d'adaptation.</p> <p>Toutes les demandes doivent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la présente liste de contrôle des documents; • votre demande complète; • tous les documents justificatifs requis. 	<input type="checkbox"/>